

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 MAI 2007

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à l'appel des Conseillers. Monsieur GUILLON, secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la séance du 28 mars 2007 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour l'autorisation de lancer une D.U.P. pour l'effacement des réseaux à La Terrade.

Il informe avoir été averti par la Chambre Régionale des Comptes de l'examen des comptes de la Commune 2001-2005

Il indique par ailleurs avoir diligenté une action devant le Tribunal Administratif concernant la fermeture des classes dans les écoles d'Aubusson.

Monsieur le Maire profite de ce dernier point pour réagir au courrier que M. SEBENNE a adressé aux administrés d'Aubusson par l'intermédiaire de la publicité, sur les raisons de ces fermetures de classes : « si j'ai bien compris votre position, vous donnez raison à l'Etat. Je m'en étonne et je pense que cela mérite quelques explications.

M. SEBENNE : « ce que j'avais à dire, je l'ai écrit, relisez la lettre ».b

Il considère que, si Aubusson se développait sur le plan économique, il y aurait plus d'effectifs, et donc moins de classes qui fermentaient.

Il explique qu'il n'y a pas suffisamment de développement économique sur Aubusson pour attirer les entreprises.

M. le Maire lui fait part de quelques observations « très amicales » et constate que M. SEBENNE n'a pas attendu pour illustrer le slogan « tout est possible » et surtout le pire. Il pense qu'il intervient plutôt dans le cadre des élections législatives et n'est pas animé par des préoccupations municipales ; « vous ne vous adressez pas aux électeurs aubussonnais, je remarque d'ailleurs que ce courrier est parti de Cressat ».

M. SEBENNE lui répond qu'il peut le prendre comme ça.

Le Maire retrace un historique des faits. Des décisions ont été prises l'année dernière après plus de 25 réunions de concertation avec les acteurs de ce dossier, sans aucune ségrégation, mais pour répondre à la demande des parents de voir leurs enfants bénéficier de l'égalité républicaine. La nouvelle inspectrice a décidé de fermer deux classes, sans respecter la charte pour le maintien des services publics en milieu rural, bien qu'AUBUSSON soit classée en ZRR.

Le 16 février, réuni en séance extraordinaire, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité une motion réclamant le respect de cette charte qui prévoit un moratoire de deux ans avant toute fermeture effective.

M. le Maire rappelle à M. SEBENNE que, lors de cette séance, il avait voté la motion. Il ne comprend donc pas cette attitude ce soir et lui demande ce qui s'est donc passé, s'il ne s'est pas fait « tirer les oreilles » par M. AUCLAIR. Il pense que ses propos ne sont pas de son niveau, mais il lui trouve des circonstances atténuantes compte-tenu de la situation électorale. Il relève les propos excessifs de ce courrier, lié à sa candidature comme suppléant aux législatives et considère étonnant, faisant le parallèle avec le propre statut de suppléant de M. SEBENNE qu'il semble dénigrer, de le voir tirer sur l'ambulance.

Il déplore sa position alors qu'il faudrait œuvrer ensemble pour défendre les écoles publiques d'Aubusson, avec la présence d'un député à ses côtés.

M. SEBENNE répond au Maire qu'il a un profil psychologique qui l'inquiète, qu'il va se charger d'informer les gens sur sa politique économique et qu'il fait souvent beaucoup d'esbroufe pour pas grand-chose. Aubusson est une ville et n'est donc pas concernée par la Charte

M. le Maire lui demande de laisser le Tribunal Administratif en juger.

M. SEBENNE demande pourquoi ce conseil municipal extraordinaire un samedi matin, toute cette agitation qui n'a rien apporté. Une trentaine d'élèves vont aller à St Maixant, St Marc à Frongier, St Louis. Il reproche au Maire d'avoir fait fuir les élèves avec ce réaménagement de classe.

M. le Maire lui répond que c'est un menteur, ce qu'il dit est faux et qu'il y a incohérence dans ses propos.

M. SEBENNE pose la question de savoir si la navette est gratuite.

M. le Maire lui répond que oui

Mme PICAUD demande combien d'élèves sont partis

M. PALLIER explique que si les élèves sont partis dans les communes environnantes, c'est que des personnes sont parties volontairement.

M. le Maire indique que deux élèves sont partis à l'école St Louis.

Mme PICAUD s'étonne que St Louis puisse ouvrir une classe

M. PALLIER lui répond que ce sont de nouveaux arrivants

M. PETIT prend la parole pour reprocher à M. SEBENNE de s'en prendre nommément à Michel MOINE dans sa lettre et pas à la Municipalité. Pour lui c'est un exode rural, les gens partent d'Aubusson et effectivement la population creusoise baisse d'année en année et l'on devrait tous se mettre au travail. Pour lui c'est un phénomène général et ce n'est pas correct d'attaquer le Maire.

M. le Maire pose à la question à M. SEBENNE de savoir ce que lui a coûté cette opération.

M. SEBENNE lui répond que le courrier a été tapé à Cressat, qu'il ne mélange pas avec les affaires de son cabinet médical et que le coût était une bagatelle. Il pense se trouver devant un Tribunal d'exception et non dans un conseil municipal.

M. le Maire lui indique que et envoi devra faire partie des comptes de campagne de M. AUCLAIR.

Départ de Philippe TAGLIA.

1 - STATION D'EPURATION - Rapporteur Jean-Louis AZAÏS

La Commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 13 février puis s'est réunie le 7 mars pour prendre connaissance de l'analyse des offres effectuée par le BET LARBRE. Il était en effet demandé aux entreprises de nombreuses options et variantes nécessitant précisions et confirmations pour que la commission puisse décider en toute connaissance de cause.

Du travail d'analyse effectué par le bureau d'étude, il ressort que c'est la variante proposée par l'entreprise SOURCES qui est la plus intéressante techniquement et économiquement. Les membres de la CAO ont donc

décidé de lui attribuer le marché pour la somme maximale de 1.661.381 € HT, les options définitivement retenues, susceptibles d'entraîner des moins values, restant à définir lors de la mise au point du marché.

M. AZAÏS indique avoir reçu trois propositions avec variantes. MSE et SOURCES ont proposé un chiffrage conforme au Cahier des Charges, mais que l'entreprise SOURCES a fait une variante globale avec plus d'originalité, donc a été retenue.

Les deux propositions étaient des propositions qui se chiffraient à plus de 2.000.000 €

M. SEBENNE demande s'il n'y aura pas de surprises de dépassement

M. le Maire lui répond qu'en principe non

M. RAPINAT souligne que ce montant a été voté au budget d'investissement 2007-05-15

M. AZAÏS indique que des réservoirs ont lieu d'être supprimés, d'où une économie importante quant à la conception opérationnelle de l'ensemble.

VOTE : UNANIMITE

1bis - EFFACEMENT DES RESEAUX - Rapporteur Jean-Louis AZAÏS

M. AZAÏS explique que la Municipalité se devait d'obtenir l'accord de tous les propriétaires de La Terrade pour fixer les points d'ancrage sur les façades pour les travaux d'effacement des réseaux. Cependant certains d'entre eux n'ont pu être joints ou n'ont pas donné une réponse. Cela conduit la Municipalité à lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique qui requiert l'avis du Conseil

M. SEBENNE demande quand le revêtement de la rue Roseleur sera fait.

M. AZAÏS lui répond que cette rue a été empruntée fréquemment pour approvisionner le chantier de La Terrade.

VOTE : UNANIMITE

2 - RENEGOCIATION D'EMPRUNT : Rapporteur Daniel RAPINAT

Par délibération du 27 mai 2004, le Maire a été autorisé à refinancer un certain nombre de contrats de prêts. La somme de 3.490.697,56 € a ainsi fait l'objet d'un nouveau prêt souscrit auprès de DEXIA Crédit Local, à taux variable, fonction de l'euribor, sur 20 ans. Or, depuis, celui-ci a augmenté dans des proportions telles que l'annuité 2006 a dépassé les prévisions budgétaires. Cette situation a conduit la Municipalité à renégocier ce prêt pour un autre à un taux comportant moins d'aléas.

DEXIA a proposé de refinancer le capital restant dû, soit la somme de 3.274.283,71 €, sur 18 ans, sans indemnité de réaménagement, aux conditions suivantes :

Taux d'intérêt de 4,10 % si l'Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 6 % avant chaque fin de période d'intérêt.

Taux d'intérêt de 4,10 % + 5 x [Euribor 12 mois - 6 %] si l'Euribor 12 mois est supérieur à 6 %, constaté à la même date.

M. RAPINAT explique qu'en 2004 un certain nombre de prêts avaient été refinancés en faisant l'objet d'un nouveau prêt souscrit à taux variable, l'Euribor, sur 20ans. Celui-ci a augmenté dans des proportions telles que l'annuité 2006 a dépassé les prévisions budgétaires.

Une renégociation pour un autre prêt à un taux comportant moins d'aléas a été entreprise. Pour lui il s'agit d'un système de sauvegarde qui permet jusqu'à 6 % le maintien du taux sur plusieurs années.

M. SEBENNE demande si l'Euribor ne va pas bouger et s'il a été fait quelques simulations du taux d'intérêt. Il rappelle les mises en garde qu'il avait exprimées à l'époque. Il était évident que la hausse allait intervenir.

M. le Maire pense que M. SEBENNE devrait se lancer dans la finance et laisser la médecine, que la Municipalité désendette la commune en renégociant les emprunts, qu'il faut saisir les opportunités et que les finances de la commune se sont nettement améliorées.

M. RAPINAT indique que ce taux a été renégocié auprès de DEXIA.

VOTE : 3 ABSTENTIONS ;

3 - VENTE DE TERRAIN - Rapporteur M. le Maire

M. AZAÏS donne des explications quant à la nature du terrain et indique conserver une parcelle pour préserver les bords de Creuse pour d'éventuels sentiers de promenade.

VOTE : UNANIMITE

4 - BATIMENT FOUGEROL : Rapporteur M. le Maire

Les héritiers de la succession ont fait connaître leur souhait de céder tout ou partie de leurs biens. La Municipalité co-proprétaire s'est montrée intéressée par leur acquisition dans le but de procéder à un aménagement cohérent de ce site qu'elle souhaite ouvrir au public dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles.

Ainsi, Madame FRAISSE propose un garage, Madame NEOLLIER un appartement, 8 garages et un parking, Madame HUTTIN, un appartement et un garage et Monsieur PLATRET un appartement et une galerie marchande. Le tout représente pour la commune un investissement de 48.000 €

M. le Maire indique que la commune va racheter la maison bourgeoise sur rue et l'ensemble des garages sous la galerie pour permettre des aménagements architecturaux pour exposer les tapisseries qui, à l'heure actuelle, sont repliées tout en créant des espaces de réserves, des sorties de secours et de pouvoir aménager un hall d'exposition.

VOTE : UNANIMITE

5 - SIGNATURE DE LA CHARTE « QUALITE TRAVAUX » avec EDF - Rapporteur Jean-Louis AZAÏS

E.D.F. souhaiterait signer avec la Commune d'Aubusson la charte « Qualité Travaux ». Celle-ci a pour but d'améliorer la qualité des travaux, d'accroître la communication et de réduire la nuisance aux riverains.

VOTE : UNANIMITE

6 - QUESTIONS DIVERSES

M. SEBENNE demande s'il est vrai que la ville d'Aubusson ne veut plus faire partie des Plus Beaux Détours de France, et qu'elles en sont les retombées.

M. le Maire lui répond que la Municipalité s'interroge, qu'une lettre de résiliation a bien été adressée, mais qu'il attendait la fin de l'année pour connaître l'avis des professionnels de l'hôtellerie et de la restauration, s'il y a intérêt ou pas.

M. SEBENNE trouve également le tarif du petit train un peu cher pour les familles

M. le Maire lui indique que la visite commentée dure 45 à 50 mn et que les recettes publicitaires ont de bonnes retombées.

M. GIRAUD rappelle encore une fois la réfection de la terrasse du Café Moderne - Place Jean Lurçat pour permettre d'installer les tables d'aplomb

M. AZAÏS lui répond qu'il va falloir, pour l'instant, « bricoler » quelque chose, car tout est à reprendre

Mme PICAUD demande si le bâtiment FOUGEROL sera ouvert pendant la saison estivale

M. le Maire lui répond « uniquement pendant les Journées du Patrimoine, mais que si des groupes sont intéressés, qu'ils peuvent se renseigner auprès de l'Office de Tourisme

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30